



Lutte contre le moustique tigre

Dossier d'aide à l'achat
de pièges anti-moustiques





Demande de subvention - Achat de pièges anti-moustiques

Le demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Le matériel acheté

Marque :

Modèle :

Nom du fournisseur :

Date d'achat :

Seuls les modèles achetés à compter du 01/06/2024 seront éligibles à la subvention.

Attestation sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements notés sur ce formulaire, et m'engage à installer et mettre en fonction le piège bénéficiant de la subvention.

Date de la demande et signature :

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

Date de réception du formulaire :

Documents fournis :

- Formulaire complété et signé par le demandeur
- Justificatif de moins de trois mois
- Copie de la facture acquittée au nom du demandeur
- RIB libellé au nom du demandeur

Subvention accordée :

Oui Non

Observations :



Un dispositif municipal d'aide pour lutter contre les moustiques-tigres

Dans le but de soutenir la lutte contre la propagation du moustique tigre, la ville de Livron-sur-Drôme met en place un plan d'actions respectueux de l'environnement et de la santé publique.

Ainsi cette année, la municipalité déploie pour commencer 14 bornes anti-moustiques sur la commune, et installera deux bornes par école publique. Elle propose aussi une subvention aux particuliers pour l'achat de pièges anti-moustiques, afin de les inciter à s'engager dans ce dispositif collectif.

Les bons gestes à adopter chez soi

Pour éviter la reproduction des moustiques, il est indispensable de supprimer toute eau stagnante en respectant les conseils suivants :

- Vider régulièrement tous les objets et récipients pouvant contenir de l'eau.
- Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable qui absorbera l'eau pour vos plantes.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie, pour éviter de l'eau stagnante.
- Entretenir votre extérieur et votre jardin et réduire les sources d'humidité.
- Couvrir toutes les réserves d'eau avec une moustiquaire.



Vous avez des questions ?

courrier@mairie-livron.fr / 04 75 61 74 66



Traitement des données personnelles

Les données personnelles recueillies pour ce dossier résultent de la communication volontaire de données à caractère personnel, par le biais d'un formulaire ou d'une inscription. Ces données ainsi recueillies ne servent qu'à transmettre les éléments d'informations liés aux demandes, aux missions effectuées et prestations réalisées par la ville de Livron-sur-Drôme et ses établissements. Les données personnelles collectées ne feront l'objet d'aucune cession, ni d'aucun traitement autre que celui pour lequel elles ont été recueillies. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, et au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement européen, toute personne peut obtenir communication, et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à la mairie : 04 75 61 74 66 ou courrier@mairie-livron.fr.



Les conditions d'attribution

- Résider à Livron-sur-Drôme
- Acheter un piège à moustiques tigres spécialement conçu pour l'extérieur (jardins/terrasses/balcons) entre le 01/06/2024 et le 31/12/2024
- Une seule participation par foyer sera possible en 2024
- Le montant de l'achat du ou des pièges (hors cartouche) doit être à minima de 15€

Le type de piège à se procurer

- Pièges de type phéromone par aspiration

Le type de piège suivant ne sera pas subventionnée

- Pièges qui fonctionnent avec des insecticides ou des pesticides
- Pièges qui ne fonctionnent qu'en intérieur
- Pièges de type tapettes électriques à insectes et les prises électriques anti-moustique
- Pièges lumineux

Les pièces justificatives à fournir

- Le formulaire de ce document dûment complété et signé
- Une copie de la facture acquittée au nom du demandeur (un ticket de caisse n'est pas valable)
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Un RIB libellé au nom du demandeur

Le montant de la subvention

L'aide octroyée sera de 20 % du montant total de l'achat, plafonné à 30 € par foyer.

**Le dossier complet est à renvoyer soit par mail à courrier@mairie-livron.fr,
soit par courrier postal ou à déposer en mairie :
90 Avenue Joseph Combier, 26250 Livron-sur-Drôme**

*Les dossiers seront étudiés par le service municipal compétent.
Un avis favorable ou défavorable sera ensuite communiqué au demandeur.*